

**Assemblée du C.A. des amis du lac Mauser tenue le
2 septembre à 10 heures au chalet de Carole Labonté**

Personnes présentes

Michel Labonté, président
Carole Labonté, vice-présidente
Réjeanne Blanchette, secrétaire-trésorière
Pierre Bouchard, conseiller
Jacques Massé, conseiller
Ruth Labonté, invitée pour la présente rencontre

1. Adoption du projet d'ordre du jour

Après discussion, l'ordre du jour prévoyant les sujets suivants est adopté.

2. Présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 29 juillet dernier.

Il est proposé par Pierre, secondé par Carole, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juillet soit accueilli tel que lu par Ruth. Ce procès-verbal devra toutefois être présenté pour adoption formelle lors de la prochaine assemblée générale.

3. Demandes d'interventions adressées à l'Association

Afin de déterminer les suivis à apporter, le cas échéant, il est entendu de réviser la pertinence d'intervention de l'association face à certaines demandes qui lui ont déjà été formulées.

- Accès à une réserve de bran de scie sur le lac : Compte tenu du niveau élevé d'exigences associé au fonctionnement efficace d'un tel système d'accès, ainsi que de la disponibilité actuelle de cette ressource au moulin, il est entendu de ne pas engager l'Association dans cette voie. Au besoin, les personnes concernées pourront être informées des modalités d'accès au bran de scie au moulin.
- Accès au débarcadère : Dans le but de diminuer les risques associés à l'utilisation du débarcadère permettant l'accès au lac, lequel est situé dans un angle mort à proximité de la route où les véhicules circulent souvent à vitesse élevée, Carole s'informerait quant aux panneaux signalisateurs qui seraient nécessaires.
- Abat-poussière sur la route de Mont-Laurier (pour la partie bordant le lac) : Plusieurs riverains sont concernés par un problème de poussière abondante occasionné par la circulation sur ce tronçon de route. Des démarches ont déjà été amorcées antérieurement par l'association à ce sujet. Un suivi devrait être effectué auprès des entités concernées (MTQ, ville de La Tuque) afin de les mener à

terme. Si requis, Pierre se chargera d'effectuer le suivi des démarches amorcées à ce sujet lorsque Michel lui aura transmis les informations relatives aux plus récentes interventions posées dans ce dossier.

- Politique d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État : en vertu de cette politique, la ville de La Tuque peut contribuer à l'amélioration et à l'entretien du réseau routier à la demande d'associations, regroupements et zecs. Après discussion, il est entendu qu'advenant de telles demandes, ce sont les utilisateurs concernés qui devront effectuer les démarches préparatoires à la présentation d'un dossier en ce sens. Le rôle de l'association se limitera à appuyer la demande, le cas échéant.

4. Mandat et priorité

Il est unanimement entendu que la toute première priorité à laquelle se consacrera l'Association consiste en la protection de l'intégralité du couvert forestier du lac.

Ainsi, bien qu'aucune coupe ne soit prévue pour l'année 2019-2020, il est jugé important de nous doter d'une vision claire de la position que nous voulons représenter à ce propos. D'emblée, il est partagé que cette position pourrait se traduire par la reconnaissance de : *la préservation intégrale du territoire délimité par le tracé d'une ligne imaginaire épousant le sommet des montagnes entourant le lac Mauser comprenant la section de la rivière Dandurand s'étendant jusqu'à la décharge de ce dernier ainsi que la portion de lac qui mène au village de Parent.*

Il est entendu que Pierre préparera un énoncé de position basé sur cette proposition d'ici la fin du mois d'octobre. D'un maximum de deux pages, cet énoncé sera soumis pour commentaires aux membres du CA et fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine rencontre en vue de l'établissement d'un consensus à ce sujet.

Par la suite, une stratégie pourra être déterminée dans le but de représenter cette position auprès des interlocuteurs concernés. À ce titre, Jacques Massé nous informe du soutien manifesté par le maire Tremblay à une telle démarche.

5. Communications

Dans le but de favoriser la circulation de l'information et l'implication des membres de l'association, il est proposé de nous servir des adresses courriel de ces derniers. Ainsi un courriel pourrait leur être adressé à chaque fois qu'une nouvelle information sera déposée sur notre site web. Dans cette optique, il est aussi proposé d'y déposer le compte rendu des rencontres du CA une fois que ceux-ci auront été adoptés.

6. Questions diverses

- **Don au journal le Parentois**
Il est accepté à l'unanimité de 100 \$ au Parentois à titre de soutien pour les années 2017-18 et 2018-19.
- **Année financière**
Pour des raisons d'ordre pratique, il est entendu de considérer désormais la période du 1^{er} juillet au 30 juin plutôt que du 1^{er} avril au 31 mars comme année financière de l'Association. Cette position devra toutefois être présentée pour approbation formelle lors de la prochaine assemblée générale, car elle implique une modification aux règlements généraux de l'Association.

7. Prochaine rencontre

Il est entendu de tenir une prochaine rencontre au plus tard vendredi le 7 décembre 2018. Afin d'assurer la participation de tous les membres du CA, celle-ci se tiendra par Skype ou par conférence téléphonique s'il y a lieu.

8. Levée de l'assemblée

Celle-ci est levée à 11 h 20.

Réjeanne Blanchette, Secrétaire-trésorière/PB